

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2013 - Convocation du 12 décembre 2013

Compte rendu affiché le 27 décembre 2013

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, Mme DUMARD, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mme COIN, Mme DEBORDE, M. MARTIN-RABAUD, Mme BARTHOD, M. MANIKAS.

Absents représentés

M. RODRIGUEZ par M. CHATUT, M. GUENNAT par M. RACHAS, Mme GOYON par Mme LEBAHAR, M. VALETTE par M. BUFFARD, Mme CHIGNARD par Mme DEBORDE, Mme FERNANDES par Mme COIN, Mme ORIOL par M. MANIKAS, Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	18
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Évolution de la ludothèque

Depuis le mois de septembre 2013, une nouvelle organisation de cet équipement se met en place.

Le souhait est que la ludothèque ne soit plus un équipement destiné exclusivement à la petite enfance mais qu'elle s'adresse plus largement au public des 0-10 ans. Dans l'organigramme, la structure n'est donc plus rattachée à la directrice du Petit Troubadour mais directement à la responsable du pôle Éducation Enfance Jeunesse. Dans le même esprit, l'équipement est rebaptisé Ludothèque Espace Jeux. Un poste de ludothécaire à temps partiel a été créé par la délibération du 27 juin 2013, option retenue au lieu de la précédente, affectation d'une partie du temps de travail d'une professionnelle de la halte-garderie sur la structure. La suite logique de cette démarche serait de rapprocher la ludothèque de la médiathèque, autre équipement de la commune pratiquant la diffusion de la culture par le prêt. Dans cette optique, il est proposé de mettre en place un abonnement commun médiathèque-ludothèque. Celui-ci, outre l'emprunt de documents à la médiathèque, permettrait également l'emprunt d'un jeu ou jouet à la ludothèque. L'emprunt et le retour des documents et jeux continueront de se faire dans des lieux séparés par commodité.

Dans un souci d'harmonisation, il est proposé d'appliquer pour la ludothèque les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2014 :

	Tarifs 2014
Neuvillois : contribuables neuvillois Jeunes de moins de 18 ans scolarisés à Neuville Personnel communal	Gratuité
Non neuvillois : Jeunes de - de 18 ans Demandeurs d'emploi Étudiants	5.00 €
Adultes	30.00 €
Abonnement Famille	50.00 €
Collectivité extérieure	40.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **APPROUVE l'organisation proposée et les tarifs concernant la ludothèque**
- **DIT que les crédits sont prévus au budget**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 19 décembre 2013

Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.



Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le 20/12/2013

Publication ou affichage le 20/12/2013

Fait à Neuville-sur-Saône, le 20 décembre 2013

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

